



Tarification forfaitaire pour les procédures de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) selon art. 31 OFPr

Phases	Domicile dans le canton de Berne		Domicile hors du canton de Berne	
	sans CFC, formation supérieure ou titre équivalent	avec CFC, formation supérieure ou titre équivalent		
Phase 1 : Information & Conseil	sans frais	sans frais	Généralement sans frais	<i>Au Portail Adultes du canton de domicile (Orientation prof.)</i>
	CHF 90.00 Taxe Plateforme DPA lors de la décision d'admission			
Phase 2 : Bilan Phase 3 : Evaluation Forfait Phase 4 : Validation	sans frais	CHF 1'380.00 **	CHF 2'300.00 **	Selon conditions financières du canton de domicile ; facturation à l'organe responsable des procédures pour adultes selon tarifs AEPr.
Phase 5 : Certification	sans frais	sans frais	sans frais	
Total Phases 1 à 5	CHF 90.00	CHF 1'470.00	CHF 2'390.00	
Compléments de formation éventuels, <u>au maximum</u>	sans frais	CHF 3'300.00	CHF 5'500.00	
Montant maximum facturé	CHF 90.00	CHF 4'770.00	CHF 7'890.00	

** Exclut des forfaits : Taxe Plateforme DPA (CHF 90.00), supports de cours, copies, matériel de bureau ou location de salles de cours ou locaux spécifiques (cuisine)

Les frais doivent être payés dans les 30 jours à réception de la facture de l'OMP. Un remboursement partiel des frais déjà payés ne peut être effectué que sur demande écrite et pour un motif valable (p. ex. maladie, accident, certificat médical). Dans ces cas, des frais de traitement de dossier de CHF 200.- seront facturés. (cf. art. 130 et 135 de l'ordonnance du 9.11.2005 sur l'enseignement et la formation professionnels, la formation continue et l'orientation professionnelle [BerV ; BSG 435.111])